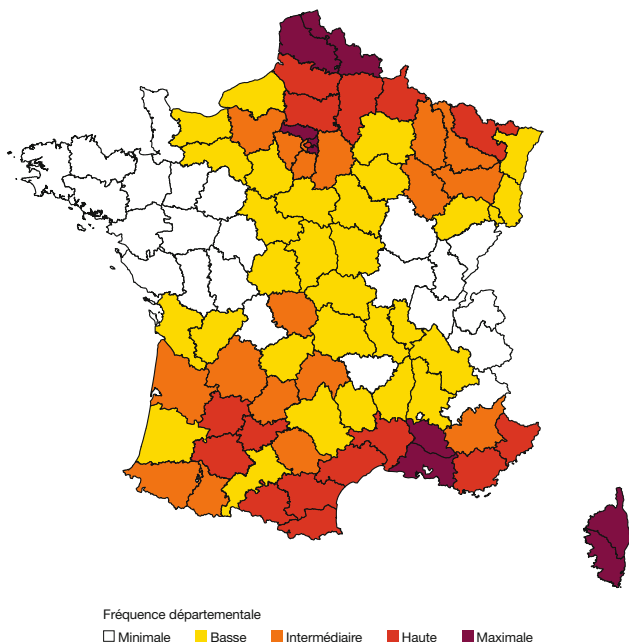


Cohabitation intergénérationnelle présumée subie

INTENSITÉ DE LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE PRÉSUMÉE SUBIE
PAR DÉPARTEMENT



Source : SDES, Filocom 2017

En 2017 et en France métropolitaine¹, les membres de près de 858 000 foyers fiscaux sont en situation de cohabitation intergénérationnelle présumée subie. Cette situation se caractérise par le rattachement fiscal d'un foyer à un autre, par une situation de pauvreté du foyer rattaché ou du reste du ménage sans ce rattachement, et par un écart d'âge d'au moins 18 ans entre les personnes de référence² des deux foyers.

Depuis le milieu des années 2000, la fréquence de ces cohabitations augmente régulièrement, représentant 23,8 % des foyers métropolitains en 2005 et 26,5 % en 2017.

Les foyers dans cette situation représentent plus de 1 086 000 personnes dont 176 000 mineurs. Ils sont à 85 % composés d'un seul adulte, généralement célibataire (dans 86 % des cas) et relativement jeune (la moitié des personnes de référence ont moins de 33 ans).

La fréquence de ces situations varie selon les départements, avec les proportions les plus élevées au Nord-Est et au Sud du pays.

Les deux tiers de ces cohabitations durent moins de quatre ans. En particulier, les personnes jeunes, qui sont majoritaires, sortent rapidement de cette situation : 60 % des personnes de 25 ans le font en moins de 2 ans, contre 33 % pour celles de 50 ans.

¹ La moindre qualité des sources fiscales dans les DROM a conduit à les écarter de la présente analyse.

² Les personnes de référence ont également au moins 25 ans.